



PRÉFET DE LA GIRONDE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES SÉCURITÉS
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE
DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE
Tel : 05-56-90-60-69
Fax : 05-56-90-60-67
pref-defense-protection-civile@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 05 février 2018,

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

VIGILANCE JAUNE

Le Préfet de la Gironde, au vu des informations transmises par Météo-France, et conformément au plan départemental d'alerte météorologique, décide la diffusion de l'alerte météorologique pour le phénomène :

NEIGE / VERGLAS

pour l'ensemble du département.

L'alerte est valable à partir du lundi 5 février à 10h00 au mardi 6 février 2018 à 16h00.

Il est demandé à Mesdames et Messieurs les maires d'aviser les responsables d'accueils collectifs ainsi que les services en charge des personnes vulnérables, afin de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité des personnes et des biens, et d'informer la population sur les risques et les conseils de comportement suivants :

| RISQUES | CONSEILS DE COMPORTEMENT |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">De fortes gelées sont attendues dans la nuit du lundi 5 au mardi 6 février 2018 sur l'ensemble du département.Des chutes de neige sont attendues pour la matinée du mardi 6 février 2018, principalement dans le nord du département (Médoc et Blayais).Les conditions de circulation peuvent, par conséquent, devenir difficiles sur l'ensemble du réseau.Les risques d'accident sont accrus.Les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone peuvent être affectés. | <ul style="list-style-type: none">Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.Privilégiez les transports en commun.Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur www.bison-fute.gouv.frPréparez votre déplacement et votre itinéraire.Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage et des chauffages d'appoint à combustion en continu. |

Il est également demandé à Mesdames et Messieurs les maires de signaler toute personne à la rue.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cet événement météorologique :

Météo-France : 05-67-22-95-00 et <http://www.meteofrance.com/accueil>

Préfecture : 05-56-90-65-98 (répondeur)

LE PRÉFET,

Pour le Préfet,
La Directrice de Cabinet Adjointe,
Directrice des Sécurités,

Françoise JAFFRAY